

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier de déclassement du domaine public de voirie communautaire, d'une surface d'environ 703 mètres carrés, située à l'angle de la rue Emile Zola et de l'avenue Gabriel Péri à Vaulx en Velin.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des régularisations foncières de la ZAC "du Centre de Vaulx en Velin".

Aujourd'hui, cette parcelle de terrain n'est pas affectée à la voirie, et peut être cédée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), pour qu'elle soit intégrée à la ZAC "du Centre de Vaulx en Velin".

Il est donc nécessaire qu'elle soit déclassée du domaine public de voirie communautaire.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 22 septembre 1999 sur ce dossier, j'ai prescrit, par un arrêté en date du 12 janvier 2000, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 14 au 28 février 2000 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de cette enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable émis par la commission déplacements et voirie en date du 22 septembre 1999 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 12 janvier 2000 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 14 au 28 février 2000 ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le déclassement du domaine public de voirie communautaire, d'une surface d'environ 703 mètres carrés, située à l'angle de la rue Emile Zola et de l'avenue Gabriel Péri à Vaulx en Velin.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant le transfert de propriété au profit de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon d'une surface d'environ 703 mètres carrés, située à l'angle de la rue Emile Zola et de l'avenue Gabriel Péri à Vaulx en Velin.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,